



LE PHARMACIEN DISTRIBUTEUR DE LA NALOXONE

Optimiser le processus de la distribution d'un
antidote aux surdoses d'opioïdes par le
pharmacien en officine

Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'Île-de-Montréal*

Québec 

Pharmaciens
Montréal

Le Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

Le présent document n'est disponible qu'en version électronique à l'adresse : <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/pharmaciens/pour-votre-pratique/outils/>.

Auteure principale

VENESSA DOYON-KEMP, pharmacienne conseil, Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

Collaborateurs

ROXANE BEAUCHEMIN, Agente de planification, de programmation et de recherche, Réduction des méfaits liés aux drogues du service ITSS-RDM, Direction régionale de santé publique de Montréal

DOMINIQUE TREMBLAY DUSSAULT, Agente de planification, de programmation et de recherche, Réduction des méfaits liés aux drogues du service ITSS-RDM, Direction régionale de santé publique de Montréal

CAROLE MORISSETTE, Médecin responsable, Réduction des méfaits liés aux drogues du service ITSS-RDM, Direction régionale de santé publique de Montréal

PIERRE-MARC GERVAIS, directeur principal des services pharmaceutiques, Association Québécoise des Pharmaciens Propriétaires

NATHALIE ASBAR, pharmacienne soutien aux opérations et aux analyses, Association Québécoise des Pharmaciens Propriétaires

JUDE GOULET, président, Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

Mise en page

LARA GELOSO, adjointe, Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal

Novembre 2022

Table des matières

LISTE D'ABRÉVIATIONS	4
1. ÉTAT DE SITUATION AU QUÉBEC.....	5
2. QUI EST ADMISSIBLE AU PROGRAMME ?	5
3. PROCÉDURE DE DISTRIBUTION DE LA NALOXONE	6
4. À QUI PROPOSER LA NALOXONE ?.....	7
5. DIFFÉRENCES ENTRE LA NALOXONE INTRAMUSCULAIRE ET INTRANASALE	8
6. CONTENU DES TROUSSES	9
7. COMMENT FACTURER À LA RAMQ	10
8. COMMANDER LES ÉLÉMENTS DE LA TROUSSE.....	12
9. OÙ TROUVER LA NALOXONE.....	12
10. ENSEIGNEMENT	13
11. FORMATIONS DISPONIBLES	14
12. AUTRES RESSOURCES	14
13. FOIRE AUX QUESTIONS.....	15
14. RÉFÉRENCES	17

Liste d'abréviations

DRSP :	Direction régionale de santé publique
ENA :	Environnement numérique d'apprentissage provincial
IM :	Intramusculaire
IN :	Intranasale
INSPQ :	Institut national de santé publique du Québec
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NAM :	Numéro d'assurance maladie
Narcan :	Naloxone intranasale
RAMQ :	Régie d'Assurance Maladie du Québec
RRSS :	Répertoire des ressources en santé et services sociaux

1. État de situation au Québec

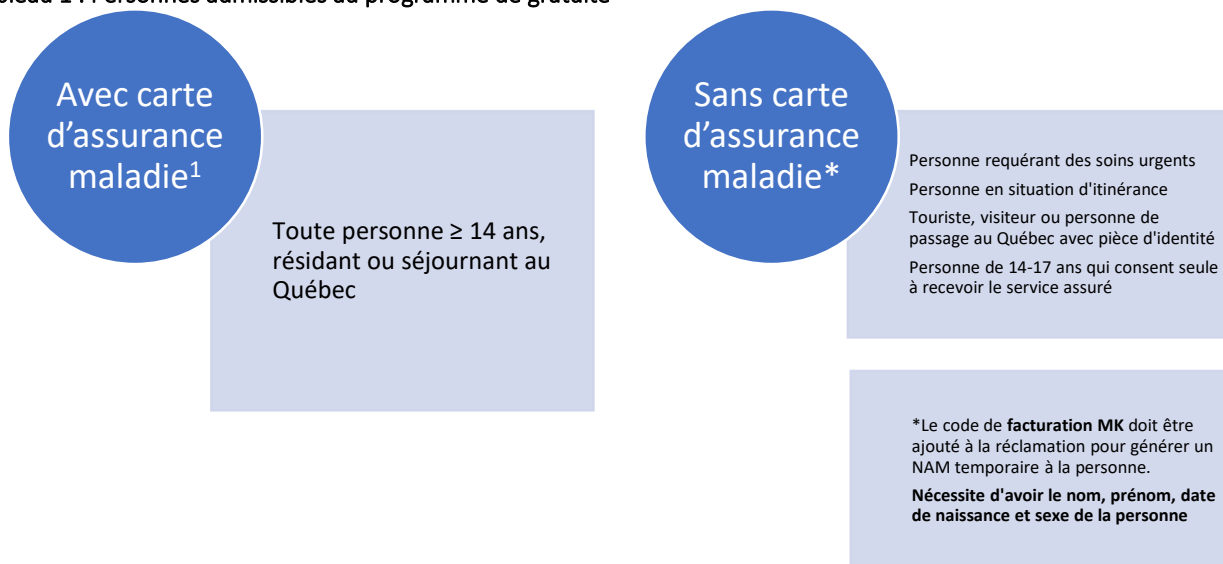
Selon les données produites par le Bureau du coroner du Québec (BCQ) dans l'année 2021-2022, il a y eu un total de 134 décès par intoxication suspectée aux drogues à Montréal. L'amélioration de l'accès à la naloxone fait partie de la Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des surdoses de substances psychoactives. Le programme montréalais de distribution de naloxone a d'abord été mis en place en 2015 par une ordonnance collective régionale signée par le Directeur de santé publique de Montréal. Il a été élargi par une ordonnance collective provinciale en avril 2017. **Aucune ordonnance n'est requise pour la distribution de la naloxone puisque celle-ci fait partie des médicaments en vente libre sous annexe II** depuis mars 2016. Depuis novembre 2017, le coût du médicament, des fournitures et des services reçus sont entièrement remboursés par la Régie au nom de la personne utilisatrice d'opioïdes ou de la tierce personne via un programme de gratuité.

En mai 2018, le gouvernement a étendu la distribution par une nouvelle approche, soit la redistribution de naloxone par 15 organismes communautaires de l'île de Montréal, dans l'optique de rejoindre des patients peu enclins à s'en procurer en pharmacie. Actuellement, 21 organismes communautaires sont inscrits à la cartographie de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et doivent se procurer la naloxone à partir des départements de pharmacie des centres hospitaliers de la région. Sinon, un travailleur d'un organisme communautaire non ciblé par cette entente peut se procurer de la naloxone dans une pharmacie communautaire. Il est essentiel de faire l'enseignement sur son usage auprès de l'intervenant. La naloxone est aussi offerte dans certains milieux cliniques en santé mentale et dépendance, CLSC et urgences de centre hospitalier.

2. Qui est admissible au programme ?

Les coûts de la naloxone et de ses fournitures sont remboursés par la RAMQ aux personnes de 14 ans ou plus, **au nom de l'utilisateur (trice) d'opioïdes ou de la tierce personne pouvant intervenir auprès d'une personne utilisatrice**. Les personnes suivantes sont admissibles au programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures :

Tableau 1 : Personnes admissibles au programme de gratuité



3. Procédure de distribution de la naloxone

Lorsqu'une personne se présente à votre pharmacie pour obtenir de la naloxone, voici les étapes à suivre :

Tableau 2 : Procédure pour distribution de la naloxone par un pharmacien communautaire

1. Ouverture du dossier

- Création du dossier au nom de l'utilisateur ou de l'intervenant
- Ajout du numéro RAMQ
- Si aucun numéro RAMQ, information nécessaire à consigner : nom, prénom, date de naissance, sexe avec code **MK**

2. Demande de la préférence pour la naloxone désirée

- Disponible en intramusculaire (IM) ou intranasale (IN) (**voir point 5**)

3. Entrée au dossier des produits

- Facturation des produits en utilisant les codes correspondants (**voir point 7**)

4. Vérification de la trousse remise

- Doit contenir tous les éléments nécessaires (**voir point 6**)
- Valider la date de péremption et indiquer la date de péremption dans le logiciel

5. Enseignement

- Voir point 10**

¹ Lors de la facturation, le pharmacien doit vérifier l'identité de la personne avec une carte d'assurance maladie, un carnet de réclamation (remis aux prestataires de l'aide financière de dernier recours) ou une preuve temporaire d'admissibilité aux médicaments valide.

4. À qui proposer la naloxone ?

Toute personne qui reçoit un opioïde ou qui consomme des drogues issues du marché illicite peut recevoir de la naloxone, étant donné que les facteurs mettant une personne à risque de surdose peuvent être difficiles à évaluer. Les pharmaciens sont donc encouragés à offrir les trousseaux à toute personne utilisant un opioïde ou à une tierce personne pouvant administrer la naloxone lui-même (membres de la famille, amis, proches aidants, voisins, travailleurs de proximité, etc.) en cas d'urgence.

Il est à noter qu'une pharmacie communautaire ne peut servir de la naloxone qu'à des particuliers (personne utilisatrice ou tiers utilisateur). Une pharmacie ne peut donc pas remettre des trousseaux de naloxone à un organisme qui va redistribuer la naloxone à des usagers. Les organismes communautaires qui veulent redistribuer la naloxone aux usagers doivent prendre une entente avec la DRSP.

Tableau 3 : Exemples de facteurs mettant une personne à risque de surdose d'opioïde

Personnes à risque de surdose
<ul style="list-style-type: none">• ATCD de surdose d'opioïde ou de trouble de l'usage des opioïdes• Utilisateurs de drogues injectables ou de drogues de rue• Utilisateurs de drogues issues du marché illicite• Patients sous thérapie de substitution des opioïdes• Prise quotidienne d'une dose élevée d'opioïde (≥ 100 mg d'équivalent de morphine)• Utilisation concomitante d'opioïde et d'autres dépresseurs du SNC (<i>alcool, benzodiazépine, etc.</i>)• Utilisation d'opioïde en présence de comorbidités (<i>insuffisance hépatique, VIH, MPOC, insuffisance rénale, etc.</i>)• Reprise de l'utilisation de drogues de rue suite à une période d'abstinence (<i>incarcération, désintoxication</i>)

5. Différences entre la naloxone intramusculaire et intranasale

Les deux formulations de naloxone offertes dans le cadre du Programme d'accès universel à la naloxone au Québec sont efficaces. La sélection de la formulation appropriée dépend du contexte d'utilisation et de l'aisance à utiliser un produit injectable.

Tableau 4 : Différences entre la naloxone intramusculaire et intranasale

	Intramusculaire (IM)	Intranasale (IN)
Dose	0,4 mg/mL	4 mg/0,1 mL
Format	Fiole ou ampoule unidose	Vaporisateur unidose
Délai d'action	3-5 minutes	
Durée d'action	Courte	Plus longue que IM
	Administrez une dose supplémentaire aux 2 à 3 minutes si nécessaire jusqu'à la réponse souhaitée (alterner le muscle ou la narine)	
Biodisponibilité	100% (peut être plus faible selon perfusion du muscle)	~ 50%
Administration	<ol style="list-style-type: none"> Casser l'ampoule ou retirer le bouchon de la fiole Aspirer l'ensemble de la solution dans la seringue rétractable fournie Injecter à 90° dans un muscle (cuisse/épaule) <p>NB : Ne pas préparer les seringues d'avance ! Injecter à travers des vêtements légers est possible.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Coucher la personne sur le dos et incliner sa tête vers l'arrière Insérer le vaporisateur dans une narine puis appuyer fermement sur le bouton avec le pouce.
Effets secondaires	Symptômes de sevrage Douleur au site d'injection	Symptômes de sevrage plus importantes qu'avec l'IM (concentration sanguine de naloxone atteinte plus élevée qu'après injection IM)
Interactions	Aucune interaction avec des médicaments, mis à part les opioïdes	
Contre-indications	Allergie ou hypersensibilité connue au chlorhydrate de naloxone ou à un composant de la préparation (méthylparabène ou propylparabène)	
Précautions	Grossesse : N'utiliser que si nécessaire	Grossesse : N'utiliser que si nécessaire Anomalies nasales ² : préférer forme IM si possible, mais utiliser IN si seule disponible Rigidité musculaire : bascule du cou potentiellement difficile
Conservation	15-25°C Protéger de la lumière	
Avantages	Symptômes de sevrage moins importants	Utilisation simple et rapide Moins de manipulations Ne nécessite pas de seringue Utile si plusieurs couches de vêtements (hiver)
Désavantages	Utilisation complexe (manipulation de seringues, casser des ampoules) Délai plus long avant l'administration	Risque de symptômes de sevrage plus importants Absorption affectée si polypes, sécrétions nasales importantes ou présence de sang

² Anomalies anatomiques, congestion importante, utilisation régulière de cocaïne intranasale peuvent affecter l'absorption de la naloxone

6. Contenu des trousse

La trousse de naloxone intramusculaire disponible commercialement contient deux formats de naloxone injectable (fioles ou ampoules) tandis que la trousse de naloxone intranasale ne contient pas les vaporisateurs et ceux-ci doivent être ajoutés à la trousse avant de la servir. **Il est fortement conseillé de distribuer la naloxone, que ce soit en injectable ou en vaporisateur, en trousses** vu qu'elles contiennent les fournitures requises pour intervenir dans une situation de surdose d'opioïdes. Les trousses permettent une identification rapide de la naloxone ainsi qu'une certaine protection contre les variations de température et la lumière. Ces trousses sont disponibles préassemblées chez plusieurs grossistes. Il y a possibilité d'ajouter des formats supplémentaires de naloxone dans les trousses jusqu'à concurrence de 4 formats³ (8 vaporisateurs, 8 fioles, 8 seringues, 16 tampons d'alcool) par service.

Il y a aussi possibilité d'assembler manuellement les trousses en pharmacie en s'assurant de servir l'ensemble des éléments nécessaires.

Selon le jugement du pharmacien, il pourrait être possible d'offrir une combinaison de naloxone injectable et intranasale dans une trousse mixte en respectant les quantités maximales mentionnées plus haut et les principes de facturation définis dans le [Manuel des pharmaciens](#).

Nous recommandons que les trousses contiennent les éléments ci-dessous :

- **Seringues avec aiguille rétractable jetable** : permet une administration de la naloxone injectable sans risque de piqûre pour l'intervenant après l'injection ;
- **Masque barrière à utilisation unique** : utilisé pour effectuer les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire si formé(e) ;
- **Tampons alcoolisés** : pour casser l'embout de l'ampoule de naloxone et désinfecter le site d'injection ;
- **Gants** : pour protéger l'intervenant lors de l'administration de la naloxone ;
- **Fiche INESSS** : aide-mémoire sur l'administration de la naloxone selon la voie choisie
 - Injection : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002079/>
 - Intranasale : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002081/>
- **Fiche de suivi** : quoique pas obligatoire, la fiche à l'**annexe 4** peut être utilisée par la Direction régionale de santé publique de Montréal pour colliger des informations concernant l'utilisation de la naloxone. Le formulaire complété est envoyé par télécopieur au 514 528-2461 (télécopieur confidentiel) ou par courriel à intoxicationdrogue@santepub-mtl.qc.ca ;
- **Date d'expiration** : il est conseillé d'inscrire la date d'expiration sur l'étiquette de la trousse

³ 1 format = 2 vaporisateurs ou 1 trousse contenant deux fioles/ampoules de chlorhydrate de naloxone injectable

Tableau 5 : Recommandation du contenu nécessaire dans les trousse de naloxone

Trousse intramusculaire	Trousse intranasale
<ul style="list-style-type: none"> •2 fioles ou ampoules de naloxone •2 seringues (3 cc) avec aiguille rétractable jetable •2 gants •1 masque barrière •4 tampons alcoolisés •Aide-mémoire sur l'administration de la naloxone •Fiche de suivi post-utilisation de la naloxone •Date d'expiration clairement indiquée 	<ul style="list-style-type: none"> •2 vaporisateurs intranasal Narcan •2 gants •1 masque barrière •Aide-mémoire sur l'administration de la naloxone •Fiche de suivi post-utilisation de la naloxone •Date d'expiration clairement indiquée

7. Comment facturer à la RAMQ

Le programme de facturation diffère si la personne demandant la naloxone est une utilisatrice (**programme 8K**) ou est une personne aidante (**programme 8L**). Dans les deux cas, la remise de la naloxone apparaîtra au DSQ. Toutefois, si le code 8L est appliqué, il sera précisé que l'utilisation est prévue pour une tierce personne.

Un maximum de 4 formats⁴ de naloxone par forme pharmaceutique (8 vaporisateurs ET 8 fioles/8 seringues) par service est permise dans le but d'éviter la distribution en gros. Notez qu'une surdose sévère pourrait nécessiter plus de deux doses. N'hésitez pas à offrir plus d'un format lors d'un service, particulièrement chez les utilisateurs de drogues issues du marché illicite. Dans des cas exceptionnels, les quantités autorisées maximales par service peuvent être dépassées avec l'utilisation du code de **facturation MS**. La justification de ce service de haute quantité doit être notée au dossier. Il n'y a pas de limite sur le nombre de services par jour.

Il est à noter qu'un service d'enseignement, avec le code de **facturation EN**, peut être facturé 1 seule fois par personne par année par pharmacie peu importe qu'il soit consécutif ou non à un service relatif à l'émission de naloxone en solution injectable ou en vaporisateur nasal.

En guise de rappel, si une personne est sans NAM et respecte les critères d'admissibilité indiqués [au point 2](#), il faut appliquer le code de **facturation MK**.

Si une trousse injectable préassemblée est facturée, les fournitures requises, tel que le masque ou la naloxone en solution injectable, ne doivent pas être facturées séparément étant donné qu'elles sont incluses dans la trousse. Dans le cas du naloxone intranasale, la trousse dans laquelle doivent être ajoutés les deux vaporisateurs doit être inscrite au dossier séparément.

Nous tenons à vous informer de l'importance d'inscrire le bon DIN/code de facturation car ceci aura une influence sur l'inscription du produit dans le Dossier Santé Québec. Lorsque le bon DIN facturable est inscrit, comme celui associé à l'intervenant, il sera indiqué POUR TIERCE PERSONNE entre parenthèses.

⁴ 1 format = 2 vaporisateurs ou 1 trousse contenant deux fioles/ampoules de chlorhydrate de naloxone injectable

Tableau 6 : Facturation de la naloxone à la RAMQⁱ

		Utilisateur ¹	Aidant ²	Code	Quantité par service
Vaporisateur nasal	Narcan ^{MC}	02458187	99101434	O	1 à 4 formats de 2 vaporisateurs
	Trousse préassemblée dans laquelle sont ajoutés deux vaporisateurs ³	99101461		Y	1 à 4 trousse
Trousse injectable	Trousse préassemblée contenant deux formats de naloxone injectable ⁴	99101443	99101444	O	1 à 4 trousse
Service à la carte	Naloxone injectable	Omega : 02455935 SOS : 02453258	Omega : 99101411 SOS : 99101410	O	2 à 8 formats de 1ml
	Seringue avec aiguille rétractable jetable	99101335		F	2 à 8 seringues
	Ensemble de 4 tampons alcoolisés et de 2 gants	99101406		Y	1 à 4 formats
	Masque	99101446		Y	1 à 4 masques
	Enseignement	1 seule fois par personne par pharmacie par 365 jours		EN	Peut-être facturé sans service de naloxone

¹Code de programme **8K**

²Tierce personne pouvant intervenir auprès d'une personne utilisatrice d'opioïdes : code de programme **8L**

³Cette trousse contient : un masque barrière à utilisation unique et des gants

⁴Cette trousse contient : deux formats de naloxone injectable, deux seringues avec aiguille rétractable, un masque barrière à utilisation unique, des gants et des tampons d'alcool

Code O : exécution d'une nouvelle ordonnance

Code Y : fourniture sans honoraires (masques, tampons alcoolisés et gants, trousse préassemblées)

Code MS : permettre le dépassement de la quantité maximale par service (justification au dossier est requise)

Code MK : générer un NAM temporaire dans le cadre d'un programme de gratuité (justification au dossier est souhaitable)

N.B. [Un manuel élaboré par la RAMQ](#) peut aussi être consulté pour recevoir de plus amples renseignements.

8. Commander les éléments de la trousse

Les produits ci-dessous peuvent être commandés à partir de tous les grossistes de pharmacie. À titre informatif, nous avons inclus les numéros d'items chez McKesson ci-dessous, mais les produits peuvent être commandés chez le grossiste de votre choix.

Tableau 7 : Numéros de commande pour la naloxone

Item	#McKesson
Trousse noire complète avec naloxone IM	#120173
Naloxone IM 0.4mg/1mL (boîte de 10)	#109543
Narcan (naloxone IN) 4mg/vap (boîte de 2)	#119095
Trousse noire nasale sans vaporisateur	#127593
Masque barrière à utilisation unique	#763433
Seringues rétractables de 21G-22G-23G-25G	Selon disponibilité

9. Où trouver la naloxone

Le [Portail santé mieux être du MSSS](#), héberge le Répertoire des ressources en santé et services sociaux (RSSS) qui diffuse toutes les ressources distribuant la naloxone, tel que les pharmacies et les organismes communautaires. L'INSPQ a aussi mis en ligne [où trouver de la naloxone en tout temps](#). La présence de la pharmacie à ces registres peut diriger des patients vers elle pour le service.

Pour inscrire sa pharmacie dans le RSSS : compléter le coupon-réponse à l'annexe 1 et le faire parvenir par courriel à naloxone@msss.gouv.qc.ca

Pour inscrire sa pharmacie à la cartographie de l'INSPQ : envoyer une demande par courriel à l'adresse pilotage.RRSS@msss.gouv.qc.ca

EN INSCRIVANT VOTRE PHARMACIE À CES REGISTRES, VOUS VOUS ENGAGEZ À AVOIR DE LA NALOXONE DISPONIBLE EN TOUT TEMPS !

Plusieurs visuels ont aussi été développés afin de communiquer au public qu'une ressource de santé et de services sociaux offre de la naloxone. Notamment, un autocollant constitué d'une croix mauve (**annexe 5**) sur laquelle est écrit naloxone en blanc, peut être utilisé dans des outils de sensibilisation au regard des surdoses d'opioïdes et sur les trousse de naloxone.

10. Enseignement

L'enseignement à chaque patient/intervenant devrait être fait en respectant l'ordre suivant. Il peut être intéressant de faire un rappel même avec les personnes déjà formées.

Il est à noter que **l'auto-administration de la naloxone n'est pas possible**. Il faut donc miser sur la formation de l'entourage des personnes à risque de surdose et la nécessité d'avoir de la naloxone disponible pour intervenir en cas d'urgence.

Tableau 8 : Recommandations sur les renseignements à donner pendant la remise de la naloxone

1. Vérifier si la personne présente des signes d'une surdose

- Respiration ralentie ou irrégulière, ronflement ou absence de respiration
- Personne ne réagit plus/pas à la stimulation verbale ou douloureuse (frottement au sternum)
- Somnolence, lèvres ou extrémités bleutées
- Pupilles contractées

2. Appeler au 911

- L'effet de la naloxone dure de 20 à 90 minutes selon la voie d'administration
- Comme les effets de la naloxone sont temporaires, un risque de récurrence de surdose est possible. Une direction vers des soins d'urgence est donc nécessaire

3. Administer la naloxone

- Administrer une 1^{ère} dose
- Naloxone renverse les effets de la surdose en 2-5 minutes
- En absence de réveil, administrer des doses supplémentaires aux 3 minutes
- Procéder à la RCR entre chaque administration

4. Faire les manoeuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR)

- Expliquer la séquence de RCR selon le niveau d'aise de la personne
- Promouvoir uniquement les compressions pour les personnes non formées
- Importance de placer la personne en position latérale de sécurité en cas de réveil

5. Reconnaître les symptômes de sevrage

- Nausée, vomissements, transpiration, confusion, agitation, agressivité

6. Rester jusqu'à l'arrivée des services d'urgence

- Transmission de l'information disponible aux services de secours
- Présence auprès de la personne au cas où les symptômes de surdose se remanifestent

7. Fiche de suivi

- Encourager l'intervenant ou l'utilisateur à remplir la fiche à l'**annexe 4**
- Pharmacien peut offrir de l'aide pour remplir la fiche et l'envoyer par télécopieur à la DRSP. Proposer la fiche lorsqu'une personne vient chercher une nouvelle trousse

8. Entreposage

- Température pièce (15 à 25°C). Pour les personnes en situation d'itinérance, prioriser la conservation de la trousse dans un sac à dos proche du corps pour garder la naloxone à l'abri du froid extrême.
- Échanger en cas de gel ou d'exposition à chaleur intense
- Importance de regarder la date de péremption
- Si de la naloxone potentiellement mal conservée ou périmée est la seule disponible dans une situation d'urgence, elle devrait être utilisée

11. Formations disponibles

Pour les professionnels

La formation n'est pas obligatoire pour faire la distribution de la naloxone en pharmacie communautaire, mais est très fortement recommandée.

- [Administrer la naloxone \(injectable et intranasale\)](#) : vidéos de 4 minutes par l'INSPQ
- [Formations ENA](#)
 - L'administration de la naloxone pour inverser les effets d'une surdose d'opioïdes
 - Sensibilisation à l'utilisation de la trousse de naloxone en milieu intrahospitalier
- [Le service de Naloxone en pharmacie](#) : formation de 1 heure fournie par l'AQPP

Pour le public

- [Administrer la naloxone \(injectable et intranasale\)](#) : vidéos de 4 minutes par l'INSPQ

12. Autres ressources

- [Site santé Montréal : Naloxone communautaire](#)
- [Site santé Montréal : Vigie des surdoses](#)
- Instructions de facturation pour le remboursement du médicament naloxone et de certaines fournitures
 - Naloxone injectable : [Infolettre 256 de la RAMQ](#)
 - Naloxone intranasale et aide-mémoire : [Infolettre 046 de la RAMQ](#)
 - Programme de gratuité : [Infolettre 235 de la RAMQ](#)
- [Secourir une personne en possible surdose d'opioïdes](#)
- [Portail santé mieux être avec répertoire des pharmacies distributrices de naloxone](#)
- [Visuel « naloxone » produit par le MSSS](#)
- [Affiches de sensibilisation sur les opioïdes produites par le MSSS](#)

13. Foire aux questions

Est-ce que la naloxone peut être utilisée même si elle n'a pas été conservée dans des conditions stables ou si elle est périmée ?

OUI ! La naloxone doit être conservée à la température de la pièce et ne doit pas être mise au réfrigérateur ou au congélateur. Le vaporisateur Narcan peut supporter des températures jusqu'à 40°C pour de courtes périodes. Si la naloxone potentiellement mal conservée ou périmée est la seule disponible dans une situation d'urgence, elle devrait être utilisée. Par contre, nous suggérons que dès qu'un patient ou un intervenant a des doutes sur la conservation de la naloxone, il doit la ramener à la pharmacie pour l'échanger.

Pourquoi ne pas préparer les seringues de naloxone IM à l'avance ?

Une fois mise en seringue et retirée de la fiole/ampoule, la naloxone est seulement stable 24h.

Y a-t-il un danger à utiliser la naloxone si l'utilisateur n'est pas en surdose ?

NON ! Si la personne n'était pas sous l'influence d'opioïde, aucune réaction systémique n'est attendue. Si la personne était sous l'influence d'opioïdes (sans être en surdose), elle pourrait se retrouver en sevrage aigu d'opioïdes, qui se traduirait principalement par des nausées ou des vomissements et potentiellement de l'agressivité.

La naloxone peut-elle être efficace pour des surdoses d'autres drogues ?

Oui et non. La naloxone a des propriétés pharmacologiques seulement sur les récepteurs des opioïdes, donc elle est spécifique pour renverser l'action des agents de cette famille. Cependant, une grande quantité de drogues de rues non opioïdes peuvent être contaminées avec des opioïdes, et dans ces situations, la naloxone sera efficace. Si la naloxone a été administrée à un utilisateur en surdose de cocaïne par exemple, la naloxone sera inoffensive et inefficace.

Est-ce qu'il y a une loi qui protège un intervenant avec possession de drogues et qui rend secours à un utilisateur en surdose d'opioïdes ?

OUI ! La [Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose](#) offre une protection juridique contre les poursuites pour possession simple à quiconque demande de l'aide d'urgence dans le cas d'un surdosage, y compris la personne en situation de surdosage, si elles sont en possession de drogue illégale.

Est-ce que je peux donner des doses répétées de naloxone à une personne en surdose ?

OUI ! Il faut répéter les doses aux 3 minutes jusqu'au retour de la respiration et de l'état de conscience. Des doses répétées sont souvent nécessaires vu que la durée d'action de la drogue consommée peut excéder la durée d'action de la naloxone et des symptômes de sevrage peuvent resurgir.

Un organisme communautaire aimerait recevoir plusieurs doses de naloxone qui excède les quantités prévues. Est-ce que notre pharmacie peut fournir ces doses supplémentaires ?

Cela dépend de la situation et il est important de préciser qu'une pharmacie communautaire ne sert de la naloxone qu'à des particuliers (personne utilisatrice ou tiers utilisateur).

Les intervenants d'organismes communautaires qui vont intervenir pour des surdoses dans le cadre de leurs fonctions doivent s'approvisionner la naloxone en pharmacie communautaire. Un intervenant peut avoir besoin de plusieurs trousse selon la population desservie et donc le code

MS pourra être utilisé avec une justification au dossier. Dans ce cas, la pharmacie consignera le service de la naloxone dans le dossier de l'intervenant en question en inscrivant le code 8L (tiers utilisateur) et en y spécifiant le DIN facturable approprié. Les organismes communautaires qui veulent redistribuer la naloxone aux usagers doivent prendre une entente via la DRSP.

Par exemple, une pharmacie peut offrir plusieurs trousse de naloxone à une ressource en hébergement pour que les intervenants puissent avoir une trousse par étage. De l'autre part, une pharmacie ne peut pas offrir des trousse de naloxone à un hébergement pour personnes en situation d'itinérance qui redistribuera la naloxone aux usagers du refuge.

Une personne (utilisatrice ou tierce personne) désire recevoir de la naloxone mais ne veut pas que ce produit figure au DSQ. Est-ce que je peux tout de même servir la naloxone ?

OUI ! Dans ces situations particulières, vous pouvez créer un nouveau dossier au nom du patient sans y inscrire de NAM en utilisant le code MK pour générer un NAM temporaire ce qui évitera que le service apparaisse au DSQ. Il est conseillé dans ce cas d'y noter les coordonnées du patient afin de pouvoir communiquer avec lui au besoin. On suggère aussi de bien documenter la justification et la raison d'être de ce dossier-patient.

Est-ce que je peux servir de la naloxone injectable et un vaporisateur de naloxone dans le même service ?

OUI ! Au même service, les deux formes de naloxone peuvent être servies. Une quantité de 4 formats de naloxone par forme pharmaceutique (8 vaporisateurs ET 8 fioles/8 seringues) par service est permise. Par exemple, 4 trousse de naloxone injectable (2 injectable par tousses) et 4 trousse de vaporisateurs (2 vaporisateurs par trousse) peuvent être fournies lors d'un même service de naloxone. Dans des cas exceptionnels, les quantités autorisées maximales par service peuvent être dépassées avec l'utilisation du code de facturation MS tout en documentant la justification au dossier selon le jugement professionnel.

14. Références

ÉTAT DE SITUATION AU QUÉBEC

- DRSP, Direction régionale de santé publique, « *Vigie des surdoses* », <https://santemontreal.qc.ca/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/surdoses/vigie-des-surdoses/>, novembre 2022
- INSPQ, Centre expertise et de référence en santé publique, « *Historique de l'accès à la naloxone au Québec* », <https://www.inspq.qc.ca/espace-itss/historique-de-l-acces-la-naloxone-au-quebec>, 24 novembre 2017

QUI EST ADMISSIBLE AU PROGRAMME ?

- RAMQ, Régie de L'assurance maladie du Québec, Infolettre : « *Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures* », <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2017/info235-7.pdf>, 9 novembre 2017

PROCÉDURE DE DISTRIBUTION DE LA NALOXONE

- RAMQ, Régie de L'assurance maladie du Québec, Infolettre : « *Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures* », <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2017/info235-7.pdf>, 9 novembre 2017

À QUI PROPOSER LA NALOXONE ?

- Association Canadienne Pour la Santé Mentale, « *Réduire Les Méfaits : Reconnaître les Surdoses d'Opioïdes et Intervenir* », <https://ontario.cmha.ca/wp-content/uploads/2018/02/CMHA-Ontario-Reducing-Harms-French-1.pdf>, février 2018.
- Charron, M. NALOXONE COMMUNAUTAIRE : « *5 étapes pour sauver une vie : Guide à l'intention des intervenants communautaires visant l'offre d'une intervention brève aux personnes utilisatrices d'opioïdes* ». Guide produit par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. 2016.
- OMS. « *Surdose d'opioïdes* ». Page web. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/opioid-overdose>
- Tsuyuki, R. T., Arora, V., Barnes, M., Beazely, M. A., Boivin, M., Christofides, A., Patel, H., Laroche, J., Sihota, A., & So, R. « *Canadian national consensus guidelines for naloxone prescribing by pharmacists*. *Canadian Pharmacists Journal* ». *Revue Des Pharmaciens Du Canada*, 153(6), 347–351. 2020

DIFFÉRENCES ENTRE LA NALOXONE INTRAMUSCULAIRE ET INTRANASALE

- Emergent BioSolutions Canada Inc., « *Monographie de produit : Narcan Nasal spray* » <https://narcannasalspray.ca/fr-CA/downloads/Monographie%20du%20vaporisateur%20nasal%20NARCAN%C2%AE-5%20mars%202021-piston%20rouge.pdf>, 5 mars 2021.
- Baxter Corporation, « *Naloxone Hydrochloride Injection, USP* » https://www.baxter.ca/sites/g/files/ebysai1431/files/2021-07/Naloxone_EN.pdf, 12 juillet 2021.
- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, « *Aide-mémoire sur les différentes formulations offertes dans le cadre du Programme d'accès universel à la naloxone au Québec* » https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Alertes-outils/Tableau_resume_formulation_Mars2022.pdf, mars 2022.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, « *Possible surdose d'opioïdes: quoi faire – Administration de la naloxone par injection* » <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002079/>, 1 février 2022.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, « *Possible surdose d'opioïdes: quoi faire – Administration de la naloxone par voie nasale* » <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002081/>, 1er février 2022.
- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, « *Utilisation de la naloxone intranasale et de la naloxone injectable* » https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Alertes-outils/Utilisation_de_la_naloxone_intranasale_versus_injectable_2022.pdf, février 2022.
- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, « *Ordonnance collective visant l'administration de naloxone par des infirmières oeuvrant auprès d'usagers de drogues opioïdes* » https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Naloxone/Ordonnances-collective-FINALE_Naloxone-Infirmieres.pdf

CONTENU DES TROUSSES

- RAMQ, Régie de L'assurance maladie du Québec, Infolettre : « *Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures* », <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2017/info235-7.pdf>, 9 novembre 2017

COMMENT FACTURER À LA RAMQ

- RAMQ, Régie de L'assurance maladie du Québec, Infolettre : « *Ajout du vaporisateur nasal Narcan^{MC} et de certaines fournitures au Programme de gratuité du médicament naloxone et de certaines fournitures* » <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2018/info046-8.pdf>, Consulté le 9 mai 2018.
- RAMQ, Régie de L'assurance maladie du Québec, Infolettre : « *Instructions de facturation pour le remboursement du médicament naloxone et de certaines fournitures* » <https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/infolettres/2017/info256-7.pdf>, 22 novembre 2017.
- AQPP, Association québécoise des pharmaciens propriétaires du Québec, Page Web Espace Pharmaciens, <https://www.monpharmacien.ca/espace-pharmaciens/outils/gestion/naloxone/>.

ENSEIGNEMENT

- Canadian Mental Health Association, *Reducing harms: « recognizing and responding to opioid overdoses in your organisation »* <https://ontario.cmha.ca/wp-content/uploads/2018/05/CMHA-Ontario-Reducing-Harms-Updated.pdf>, 7 juin 2018
- Gouvernement du Québec, « *Secourir une personne en possible surdose d'opioïdes* », <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/alcool-drogues-jeu/secourir-une-personne-en-possible-surdose-d-opioides/>, 28 février 2020

FOIRE AUX QUESTIONS

- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'île de Montréal, « *Utilisation de la naloxone intranasale et de la naloxone injectable* » https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Alertes-outils/Utilisation_de_la_naloxone_intranasale_versus_injectable_2022.pdf, février 2022.
- Charron, M. NALOXONE COMMUNAUTAIRE : « *5 étapes pour sauver une vie : Guide à l'intention des intervenants communautaires visant l'offre d'une intervention brève aux personnes utilisatrices d'opioïdes* ». Guide produit par le CIUSSS Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. 2016.
- Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'île de Montréal, « *Ordonnance collective visant l'administration de naloxone par des infirmières oeuvrant auprès d'usagers de drogues opioïdes* » https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Naloxone/Ordonnances-collective-FINALE_Naloxone-Infirmieres.pdf
- Gouvernement du Canada, « *À propos de la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose* » <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/opioides/apropos-loi-bons-samaritains-secourant-victimes-surdose.html>. 23 novembre 2021
- Gouvernement du Canada. Page web sur la naloxone. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/opioides/naloxone.html>. 17 mars 2022
- Emergent BioSolution Canada Inc., « *Monographie de produit Narcan Nasal spray* » <https://narcannasalspray.ca/fr-CA/downloads/Monographie%20du%20vaporisateur%20nasal%20NARCAN%C2%AE-5%20mars%202021-piston%20rouge.pdf>, 5 mars 2021
- Baxter Corporation, « *Naloxone Hydrochloride Injection, USP* » https://www.baxter.ca/sites/g/files/ebysai1431/files/2021-07/Naloxone_EN.pdf, 12 juillet 2021.

Annexe 1 : [Coupon réponse pour inscrire une pharmacie au RSSS](#)

Annexe 1 : Coupon-réponse pour inscrire une pharmacie au répertoire national des endroits où obtenir de la naloxone

Coupon-réponse

J'accepte que la pharmacie mentionnée dans ce document soit identifiée dans le Répertoire des ressources en santé et services sociaux comme ayant la **naloxone** en disponibilité en tout temps et qu'elle apparaisse dans la cartographie qui sera intégrée à un site Internet de l'Institut national de la santé publique du Québec et éventuellement sur le Portail Santé mieux être du gouvernement du Québec.

Je refuse que la pharmacie mentionnée dans ce document soit identifiée dans le Répertoire des ressources en santé et services sociaux comme ayant la **naloxone** en disponibilité en tout temps ainsi que dans la cartographie qui sera intégrée à un site Internet de l'Institut national de la santé publique du Québec et éventuellement dans le Portail Santé mieux être du gouvernement du Québec.

Je désire que la pharmacie mentionnée dans ce document n'apparaisse plus dans le Répertoire des ressources en santé et services sociaux comme ayant la **naloxone** en disponibilité en tout temps.

Nom de la pharmacie (Institution)

Adresse

Répondant

Ville

Code postal

()

Téléphone

Poste

Courriel

Heure d'ouverture de la pharmacie

24 heures/24 : oui non (Remplir l'horaire par jour)

Lundi

:

Mardi

:

Mercredi

:

Jeudi

:

Vendredi

:

Samedi

:

Dimanche

:

Merci de compléter le coupon-réponse

Et le faire parvenir par courriel à naloxone@mss.gouv.qc.ca ou par télécopieur au (514) 597-0713

Annexe 2 : Administration de la naloxone par voie nasale



Administration de la naloxone par voie nasale

POSSIBLE SURDOSE D'OPIOÏDES : QUOI FAIRE

RECONNAÎTRE UNE POSSIBLE SURDOSE D'OPIOÏDES

La personne a pu consommer des drogues ou des médicaments et elle présente les signes suivants :



Absence de réaction
au bruit ou à la douleur



Respiration difficile,
ronflante ou absente

La personne semble inconsciente

1 TENTEZ DE LA FAIRE RÉAGIR PAR LE BRUIT OU LA DOULEUR



CRIEZ son nom
PARLEZ-LUI fort

FROTTEZ le centre de sa poitrine
(sternum) avec force

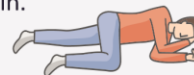
Elle ne réagit pas

2 APPELEZ OU FAITES APPELER

911

SI VOUS ÊTES SEUL(E) ET SANS TÉLÉPHONE :

- Administrez une dose de naloxone.
- Faites des compressions thoraciques pendant 2 min.
- Placez la personne sur le côté.
- Allez appeler le 911 et suivez leurs instructions.



Elle ne réagit pas

3 ADMINISTREZ UNE DOSE DE NALOXONE



A Placez la personne sur le **dos**.
Inclinez sa tête vers l'arrière
en supportant son cou.



B Retirez le vaporisateur
de l'emballage :
ne le testez pas !

TENEZ-LE
de cette façon



C Insérez le bout dans
une narine. Appuyez
fermement
avec
votre
pouce.



Elle ne réagit pas

4 FAITES SANS TARDER DES COMPRESSI ONS THORACIQUES



FAITES 2 compressions
par seconde de 5 cm
de profondeur

OU

COMMENCEZ la RCR
si formé(e), en utilisant
le masque barrière

Elle ne réagit pas 3 min. après l'administration

5 ADMINISTREZ UNE AUTRE DOSE DE NALOXONE DANS L'AUTRE NARINE



RÉPÉTEZ LES ÉTAPES 4 ET 5
tant que la personne ne réagit pas



Vous n'avez plus de naloxone ?
Continuez les compressions
thoraciques ou la RCR jusqu'à
l'arrivée des secours

SI LA PERSONNE SE RÉVEILLE...

Placez-la sur le côté : expliquez-lui ce qui vient de se passer et parlez-lui de l'importance d'être vue par un professionnel de la santé.

Après une surdose, les risques d'en refaire une autre sont élevés car la naloxone agit seulement sur une courte période de temps.

Dites-lui qu'elle ne devrait pas consommer d'opioïdes dans les heures qui suivent pour éviter une autre surdose.

Demeurez avec elle en attendant les secours. La loi sur les bons samaritains apporte une protection pour les témoins ou victimes de surdose.



- Conserver la naloxone à une température modérée et la protéger de la lumière
- Vérifier la date d'expiration
- Laisser le vaporisateur dans sa boîte jusqu'à son utilisation

Pour plus d'informations, visitez
Québec.ca/opioides

Adapté d'une affiche réalisée par l'Institut national d'excellence en santé
et en services sociaux

Québec 

Annexe 3 : Administration de la naloxone par injection



Administration de la naloxone par injection

POSSIBLE SURDOSE D'OPIOÏDES : QUOI FAIRE

RECONNAÎTRE UNE POSSIBLE SURDOSE D'OPIOÏDES

La personne a pu consommer des drogues ou des médicaments et elle présente les signes suivants :



Absence de réaction au bruit ou à la douleur



Respiration difficile, ronflante ou absente

La personne semble inconsciente

1 TENTEZ DE LA FAIRE RÉAGIR PAR LE BRUIT OU LA DOULEUR



CRIEZ son nom **PARLEZ-LUI** fort

FROTTEZ le centre de sa poitrine (sternum) avec force

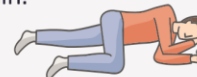
Elle ne réagit pas

2 APPELEZ OU FAITES APPELER

911

SI VOUS ÊTES SEUL(E) ET SANS TÉLÉPHONE :

- Injectez une dose de naloxone.
- Faites des compressions thoraciques pendant 2 min.
- Placez la personne sur le côté.
- Allez appeler le 911 et suivez leurs instructions.



Elle ne réagit pas

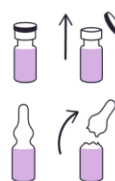
3 INJECTEZ UNE DOSE DE NALOXONE



A Retirez le capuchon

OU

Cassez l'ampoule



B Aspirez la naloxone



C Injectez la naloxone dans le muscle de la cuisse ou de l'épaule (à 90°)



Elle ne réagit pas

4 FAITES SANS TARDER DES COMPRESSIONS THORACIQUES



FAITES 2 compressions par seconde de 5 cm de profondeur

OU

COMMENCEZ la RCR si formé(e), en utilisant le masque barrière

Elle ne réagit pas 3 min. après l'injection

5 INJECTEZ UNE AUTRE DOSE DE NALOXONE



RÉPÉTEZ LES ÉTAPES 4 ET 5 tant que la personne ne réagit pas



Vous n'avez plus de naloxone? Continuez les compressions thoraciques ou la RCR jusqu'à l'arrivée des secours

SI LA PERSONNE SE RÉVEILLE...

Placez-la sur le côté : expliquez-lui ce qui vient de se passer et parlez-lui de l'importance d'être vue par un professionnel de la santé.

Après une surdose, les risques d'en refaire une autre sont élevés car la naloxone agit seulement sur une courte période de temps.

Dites-lui qu'elle ne devrait pas consommer d'opioïdes dans les heures qui suivent pour éviter une autre surdose.

Demeurez avec elle en attendant les secours. La loi sur les bons samaritains apporte une protection pour les témoins ou victimes de surdose.

- Conserver la naloxone à une température modérée et la protéger de la lumière
- Vérifier la date d'expiration
- Ne pas remplir les seringues à l'avance
- Injecter la naloxone à travers des vêtements légers est possible
- Disposer des seringues et des aiguilles usagées de façon sécuritaire

Pour plus d'informations, visitez Quebec.ca/opioides

Adapté d'une affiche réalisée par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Annexe 4 : Fiche de suivi post utilisation de la naloxone de la DRSP

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal

Québec

Formulaire de suivi pour l'utilisation de la naloxone

Quand la naloxone a-t-elle été utilisée : _____ (année/mois/jour)

Qui a donné la naloxone à qui ?

- Je l'ai donnée à quelqu'un Je me suis donné la naloxone à moi-même
 Quelqu'un me l'a donnée Elle a été donnée par une autre personne que moi à une 3^e personne

Âge et sexe de la personne à qui elle a été donnée : Âge : environ _____ ans Sexe : _____

Description de la surdose

Où la surdose est-elle arrivée ?

- lieu public intérieur (toilette, métro, ...)
 lieu public extérieur (parc, ruelle, stationnement,...)
 squat
 maison, appartement, hôtel
 autre : _____

C'était dans quelle ville ? (si Montréal, préciser le quartier)

Quels signes vous ont fait penser que c'était une surdose ?

(cocher tout ce qui s'applique)

La personne :

- était devenue bleue
 ne répondait pas quand on lui parlait
 ne réagissait pas à la douleur
 ne se réveillait pas
 ne respirait pas autre : _____

Selon vous, quelles substances ont été consommées avant la surdose ?
(cocher tout ce qui s'applique)

- héroïne
 médicaments opioïdes en comprimés ou capsules
 (Dilaudid®, Hydromorph Contin®, morphine,...)
 médicaments opioïdes en timbre (fentanyl, ...)
 benzodiazépines
 cocaïne ou crack
 GHB
 speed
 cristal meth
 méthadone
 autre : _____

Est-ce que la personne s'était injectée ?

- oui non

Administration de la naloxone

Comment la naloxone a-t-elle été donnée ?

- Injection dans un muscle Où ? Bras/épaule Cuisse
 Fesse Autre : _____
 Intranasale

Combien de doses ont été données ?

- 0 1 2 3 ou plus

Après avoir reçu la naloxone :

- Est-ce que la personne a eu des symptômes de sevrage ?
 Non Oui, symptômes légers Oui, symptômes sévères
 Est-ce que la personne est devenue agressive ?
 Oui Non

Autres interventions effectuées

Est-ce que le 911 a été appelé ?

- Oui Non, pourquoi ? _____

Est-ce que la personne est partie en ambulance ?

- Oui Non, elle a refusé Je ne sais pas, je suis parti(e)

Est-ce que les policiers sont venus ?

- Oui Non Je ne sais pas, je suis parti(e)

Avez-vous fait des compressions thoraciques ?

- Oui Non

Avez-vous fait le bouche-à-bouche (des insufflations) ?

- Oui Non

Résultat final de la surdose

Comment était la personne finalement ?

- Elle s'est réveillée après mon injection de naloxone
 Elle s'est réveillée avec l'intervention des ambulanciers
 Les ambulanciers sont intervenus, mais je ne sais pas ce qui est arrivé après
 Elle est décédée
 Je ne sais pas, je suis parti(e)
 Autre : _____

Expérience avec la naloxone

Où avez-vous reçu l'enseignement pour l'utilisation de la naloxone ?

- Médecin
 Pharmacien
 Organisme communautaire
 Pair
 Autre : _____

Est-ce que cet enseignement vous avait bien ou mal préparé à utiliser la naloxone ?

- Bien
 Mal, qu'est-ce qui manquait ? _____

Commentaires

Transmettre le formulaire complété
 à la Direction de santé publique de Montréal
 par télécopieur au 514 528-2461 (télécopieur confidentiel)
 ou par courriel au : intoxicationdrogue@santepub-mtl.qc.ca

Annexe 5 : [Visuel naloxone](#)